

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES-VERBAL

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
FRONSADAIS

ARRONDISSEMENT
DE
LIBOURNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 1^{er} mars 2023

Convocation du 20 février 2023

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents : 24

Nombre de votants : 27

L'an deux mil vingt-trois, le 1^{er} mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, convoqué par Madame la Présidente, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison des Services Communautaires à Saint Germain de la Rivière.

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
Commune d'Asques				Commune de Saillans			
DARCOS Murielle	<input type="checkbox"/>	CHANIOLLEAU Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>	TILLET FAURIE Martine	<input type="checkbox"/>	DE MECQUENEMTEL Laurence	<input type="checkbox"/>
Commune de Cadillac en Fronsadais				Commune de Saint Aignan			
BARBE Richard	<input checked="" type="checkbox"/>			MONDON Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>	DE LA DORIE Sylvain	<input type="checkbox"/>
GREAULT Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			Commune de Saint Genès de Fronsac			
Commune de Fronsac				MURAT Patrice	<input type="checkbox"/>	PARACHOU Véronique	<input type="checkbox"/>
DURANT Marcel	<input type="checkbox"/>			Commune de Saint Germain de la Rivière			
EYHERAMONNO Mauricette	<input checked="" type="checkbox"/>			DUVERGER Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	DANGLADE Gérard	<input type="checkbox"/>
Commune de Galgon				Commune de Saint Michel de Fronsac			
BAYARD Jean-Marie	<input checked="" type="checkbox"/>			DUBOUREAU Jean-Marc	<input checked="" type="checkbox"/>	JOUBERT Alain	<input type="checkbox"/>
BERGEON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			Commune de Saint Romain La Virvée			
BIGOT Christian	<input type="checkbox"/>			MONTION Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	PERNOT Alain	<input type="checkbox"/>
CHIAROTTO Alain	<input checked="" type="checkbox"/>			Commune de Tarnès			
LOCHON Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			GARBUIO Laurent	<input checked="" type="checkbox"/>	DEJEAN Josian	<input type="checkbox"/>
LESCOUL Caroline	<input checked="" type="checkbox"/>			Commune de Vérac			
Commune de La Lande de Fronsac				BEC Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>	MAUBERT SBILE Karine	<input type="checkbox"/>
GALAND Jean	<input checked="" type="checkbox"/>			Commune de Villegouge			
GASTEUIL Jean-Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			VALEIX Guillaume	<input type="checkbox"/>		
JANICOT Laurine	<input type="checkbox"/>			BOULIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>		
PALMISANO Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/>			Pouvoirs : M. Christian BIGOT à M. Jean-Marie BAYARD M. Marcel DURANT à Mme Mauricette Eyheramonno M. Guillaume VALEIX à Mme Sylvie BOULIN Excusés : Mme Laurine JANICOT Mme Nathalie RICHARD M. Eric CHOLLET GABARD M. Patrice MURAT Mme Martine TILLET FAURIE			
RICHARD Nathalie	<input type="checkbox"/>						
Commune de La Rivière							
BEYLY Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>	BRIEUX Isabelle	<input type="checkbox"/>				
Commune de Lugon et l'Île du Carney							
CENNI Mickaël	<input checked="" type="checkbox"/>						
BYTNAR Isabelle	<input checked="" type="checkbox"/>						
Commune de Mouillac							
REGIS Marie-France	<input checked="" type="checkbox"/>	GARANTO Antoine	<input type="checkbox"/>				
Commune de Périssac							
VIGIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>						
CHOLLET GABARD Eric	<input type="checkbox"/>						

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc DUBOUREAU

I – Administration Générale
Rapporteur : Madame la Présidente

Madame Régis fait l'appel des présents.

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance.

1/ Nomination du secrétaire de séance

Madame la Présidente propose que M. Jean-Marc DUBOUREAU soit nommé secrétaire de séance.

Voix pour : 25

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne M. Jean-Marc DUBOUREAU pour exercer cette fonction.

2/ Adoption du Procès-Verbal du conseil communautaire en date du 25 janvier 2023

Madame la Présidente soumet le procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 25 janvier 2023 à l'aval des élus communautaires.

Monsieur CENNI demande que son intervention à la page 12 soit rectifiée : en effet il est marqué 5-7% d'inflation en 2022 et il avait indiqué un taux de 5.7% d'inflation en 2022 et 5.9% en 2023. Le procès-verbal sera rectifié en ce sens.

Voix pour : 25

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 25 Janvier 2023.

3/ Validation du règlement intérieur du Transport à la Demande

Madame la Présidente rappelle qu'il avait été demandé de délibérer en urgence sur ce sujet lors d'un précédent conseil communautaire, c'est la raison pour laquelle le règlement qui leur avait été présenté demandait à être amendé ; aussi le règlement soumis, ce jour, à l'aval des élus communautaires a été complété et finalisé.

Madame MORAND précise qu'aucun règlement n'existait jusqu'à présent mais la nouvelle convention avec la Région Nouvelle Aquitaine impose désormais de communiquer un règlement aux bénéficiaires du service Transport à la Demande. La trame du règlement qui est soumis à leur approbation est sensiblement la même dans toutes les collectivités signataires avec la Région. On s'est juste enrichi des remarques relatives aux écueils rencontrés par d'autres EPCI afin de ne pas renouveler les mêmes erreurs.

Monsieur BERGEON demande si l'inscription du tarif solidaire qui n'était pas précisé dans la précédente version, a bien été inscrit.

Il est répondu que ce tarif solidaire est bien précisé ; il s'applique lorsque les revenus des usagers sont inférieurs à 870 € mensuels.

Madame la Présidente fait procéder au vote du règlement intérieur du Transport à la Demande :

Voix pour : 25

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

- **Approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés le règlement intérieur du TAD, tel que présenté en cours de séance.**

II – Finances - Personnel Rapporteur : Monsieur Jean GALAND
--

FINANCES

Madame Sylvie BOULIN arrive en cours de séance plus précisément à 19 h 00 et présente le pouvoir de M. Guillaume VALEIX.

1/ Demande de subvention au Département pour le fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE)

Le Vice-Président en charge des finances énonce que pour le fonctionnement du Relais Petite Enfance, une subvention peut être sollicitée auprès du Département de la Gironde dans le cadre de la politique départementale en faveur des modes d'accueil des jeunes enfants.

La subvention du Conseil Départemental pourrait s'élever a minima à 3 600 € ; il est donc proposé d'autoriser Madame la Présidente à demander cette subvention.

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

- **Se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés, pour solliciter, au titre de l'année 2023, une subvention d'un montant de 3 600 € auprès du Département de la Gironde, dans le cadre de la politique départementale en faveur des modes d'accueil des jeunes enfants.**

2/ Demande de subvention à la CAF pour la Réhabilitation du Pôle Enfance Jeunesse

Il est proposé aux élus communautaires de solliciter le concours financier de la CAF de la Gironde pour parfaire le financement de la réhabilitation du pôle enfance jeunesse.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Estimatif travaux	90 000.00 €	CAF	49 500.00 €
		DETR	22 500.00 €
		Fonds propres	21 236.40 €
Total H.T	90 000.00 €	FCTVA	14 763.60 €
Total T.T.C	108 000.00 €	Total T.T.C	108 000.00 €

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ **Autorisent à l'unanimité des membres présents et représentés, Madame la Présidente, à solliciter une subvention d'un montant prévisionnel estimé à 49 500.00 € pour parfaire le financement de la réhabilitation du Pôle Enfance Jeunesse et mener toutes les démarches afférentes à ce type d'opération.**

Monsieur GALAND indique que les 2 sujets inscrits à l'ordre du jour concernant le FDAEC sont reportés au prochain conseil communautaire. Il énonce que la réunion des maires pour l'attribution du FDAEC aura lieu le 21 mars 2023 à 18 h 00 à la salle des associations de Libourne.

Monsieur CENNI indique qu'il n'est plus possible d'imprimer les dossiers FDAEC car ils doivent être saisis directement sur Internet.

Il est demandé si les enveloppes 2023 seraient du même ordre que l'année précédente.

Monsieur GALAND ne souhaite pas s'avancer mais il énonce que pour les communes dont la population a augmenté, il sera consenti une légère hausse de la dotation au titre du FDAEC.

3/ Demande de subvention à la CAF pour le financement du logiciel AIGA

Dans le cadre de l'amélioration des logiciels de gestion du Service Enfance Jeunesse, il est proposé aux élus communautaires d'autoriser Madame la Présidente à demander une subvention à la CAF dans le cadre du dispositif Fonds Publics et Territoires, pour parfaire le financement de cette opération.

En effet, l'acquisition de la version moderne et développée du logiciel d'exploitation AIGA participe à la modernisation et à l'amélioration de la gestion des structures d'accueil dans le domaine de l'enfance jeunesse et s'inscrit bien dans l'axe 4 du dispositif Fonds Publics et Territoires « *Accompagner le maintien et le développement des équipements et services dans des territoires spécifiques* ».

Au regard des critères d'application de ce dispositif d'aide, il semble que nous puissions prétendre à la prise en charge à hauteur de 80% maximum du coût d'acquisition du logiciel, des modules optionnels et de la mise en service ; en revanche, concernant l'audit et la formation, un arbitrage de la CAF devra avoir lieu.

Au vu de ces éléments, il est proposé le plan de financement suivant en H.T :

DEPENSES		RECETTES	
Coût logiciel AIGA	9 080.00 €	CAF	13 342.40 €
Mise en service	1 270.00 €		
Option Payfip et Berger Levraut	1 018.00 €	Fonds propres	3 335.60 €
Audit et formation	5 310.00 €		
Total H.T	16 678.00 €	Total H.T	16 678.00 €

Soit un coût du projet subventionnable estimé à 16 678 € sur lequel la CAF pourrait financer à hauteur maximum de 80% soit une subvention d'un montant maximum de 13 342.40 €.

Il est à noter que comme pour toute demande de subvention, le niveau de 80 % est le maximum que nous puissions obtenir mais la CAF se réserve le droit de fixer un pourcentage d'aide inférieur selon le montant de ses crédits mobilisables.

Il est donc demandé aux élus communautaires d'autoriser Madame la Présidente à solliciter auprès de la CAF dans le cadre du dispositif Fonds Publics et Territoires, une subvention d'un montant estimé à 16 678 € pour parfaire le financement de cette opération d'investissement .

Monsieur BERGEON demande si la TVA est applicable sur ces prestations.

Il est répondu par l'affirmative mais il est précisé que la demande de subvention est basée sur le Hors Taxe.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Voix pour : 27

4/ Demande de subvention FDAEC auprès du conseiller départemental du Libournais – Fronsadais pour les travaux voirie 2023 de 16 communes du Fronsadais

Ce sujet est reporté au conseil communautaire du 29 mars 2023.

5/ Demande de subvention FDAEC auprès du conseiller départemental du Nord Gironde pour les travaux voirie des communes de Périssac et Saint Genès de Fronsac

Ce sujet est reporté au conseil communautaire du 29 mars 2023.

PERSONNEL

1/ Création de niveaux de qualification pour la rémunération des animateurs et directeurs en CEE du service enfance jeunesse

Sur le rapport de Monsieur le Vice-Président Jean GALAND, il est demandé aux élus communautaires, de se prononcer sur la création de niveaux de qualification pour les rémunérations des animateurs et directeurs en contrat d'engagement éducatif (CEE) du Service Enfance et Jeunesse (SEJ) afin de distinguer leurs rémunérations en différenciant les niveaux de qualification.

Ainsi, la grille interne de rémunération brute suivante serait mise en place :

Grille interne des animateurs et directeurs en contrat d'engagement éducatif du Service Enfance et Jeunesse	Montant brut par jour
Animateur	
Débutant ou non diplômé	75 €
Qualifié et/ou assistant sanitaire	90 €
Directeurs et adjoints	
Adjoint (Adjoint direction et/ou animateur référent titulaire du BAFD minimum)	100 €
Directeur (Direction, remplacement vacances, BAFD minimum)	120 €

Elle serait appliquée en fonction de plusieurs critères, le poste occupé, le niveau de diplôme, l'expérience, les compétences. Serait également prise en compte l'évolution de salaire d'un niveau à l'autre, basé sur l'ancienneté, le développement des compétences, le niveau de responsabilité exigée.

Madame MORAND énonce qu'il devient de plus en plus difficile de recruter des animateurs et cela aura pour conséquence de diminuer les capacités d'accueil de nos ALSH à terme c'est la raison pour laquelle il est très important d'appliquer ces nouvelles mesures salariales qui permettront aux animateurs d'évoluer dans leur carrière et de les fidéliser à la structure.

Monsieur GALAND confirme que tous les métiers d'aide aux personnes âgées et d'aide à l'enfance peinent à recruter.

Monsieur CENNI remarque que les emplois d'animateurs nécessitent l'obtention du diplôme du BAFA or cette formation est coûteuse et n'est pas aidée financièrement; de plus l'animateur qui travaille que le mercredi soit un jour par semaine ne peut pas obtenir un salaire correct sur le mois.

Madame MORAND répond qu'il serait effectivement judicieux d'envisager de mutualiser les effectifs des écoles et des ALSH communautaires pour permettre d'étoffer le temps de travail de ces agents.

Monsieur CENNI remarque que ses propres agents communaux font déjà des heures supplémentaires et les emplois du temps des écoles et des ALSH ne sont pas forcément compatibles.

Monsieur PALMISANO demande s'il existe un seul centre de formation au BAFA sur Bordeaux.

Il est répondu qu'il en existe plusieurs et un notamment à Izon.

Monsieur DUBOUREAU demande si ce n'est pas dû à un manque de communication auprès de la population, le fait qu'il y ait aussi peu de candidats qui postulent pour être animateur.

Monsieur GALAND trouve ce manque d'attrait pour ce métier d'animateur inquiétant car il s'adresse essentiellement à des jeunes qui autrefois n'hésitaient pas à recourir à ces contrats en période estivale pour gagner de l'argent.

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ **Décident à l'unanimité des membres présents et représentés, de créer des niveaux de qualification pour les rémunérations des animateurs et directeurs en contrat d'engagement éducatif (CEE) du Service Enfance et Jeunesse (SEJ) afin de distinguer leurs rémunérations en différenciant les niveaux de qualification conformément à la grille présentée ci-dessus, à compter du 10 juillet 2023.**

2/ Sollicitation du Département appuyée de l'association RELAIS pour former des jeunes du territoire

Monsieur le Vice-Président, Jean GALAND, présente la proposition de signature d'une convention avec le Conseil départemental visant à accueillir 2 à 4 jeunes en difficultés avec une parité des sexes pendant deux semaines, soit 35 heures par semaine pour effectuer de petits travaux.

Les élus communautaires sont invités à autoriser Madame la Présidente à signer cette convention avec le Département.

La base de rémunération porterait sur 50 % du SMIC mensuel pour la Communauté de Communes, soit un coût de la mesure par jeune de 394,45 €.

Il est à noter que le Conseil Départemental s'engage à prendre en charge 50% de la rémunération et ces contrats seraient signés avec l'association RELAIS.

Monsieur GALAND rappelle que le dispositif emploie déjà plusieurs jeunes actuellement au sein de différents territoires.

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **Donnent à la Présidente tout pouvoir afin qu'elle puisse s'acquitter de toutes les formalités nécessaires à la reconduction de ce programme en 2023.**

III – ECONOMIE
Rapporteur : Monsieur Laurent GARBUIO

1/Délibération pour les travaux alternatifs (type enfouissement ou remplacement de poteaux ENEDIS) sur le territoire de la Communauté de Communes du Fronsadais dans le cadre du déploiement de la fibre sur son territoire.

Il est rappelé que la Communauté de Communes a adhéré au Syndicat Mixte Gironde Numérique et une

convention de Délégation de Service Public a été conclue le 13 mars 2018 entre Gironde Numérique et Orange pour le déploiement de la fibre optique sur tout le territoire girondin.

Il est à noter que les travaux de déploiement de la fibre sont actuellement bloqués en raison de situations particulières qui peuvent apparaître au moment de la réalisation des travaux (considérations paysagères, de sécurité, d'urbanisme) ; le Syndicat Mixte Gironde Numérique a donc voté l'allocation d'une enveloppe de 13 Millions d'euros pour les programmes particuliers, à répartir entre toutes les Communautés de Communes adhérentes.

Considérant que le recensement des besoins en travaux alternatifs incombe aux EPCI préalablement à une communication à Gironde Numérique, tous les maires du Fronsadais ont été consultés afin de lister les problématiques particulières dans chaque commune.

Considérant qu'un avenant à la Convention Gironde Haut Méga doit définir les modalités techniques et financières des travaux alternatifs entre Gironde Numérique et la Communauté de Communes,

Considérant que le montant de participation par Gironde Numérique sur les travaux alternatifs envisagés pourra correspondre jusqu'à 100% du coût des travaux, dans la limite de l'enveloppe dédiée.

Monsieur GARBUIO explique qu'en cas de situation particulière, soit le technicien se raccorde sur le poteau ENEDIS soit le poteau est changé mais dans ce cas le chantier est arrêté et cela prend de 6 mois à 1 an pour que le changement de poteau soit effectué.

Monsieur DUBOUREAU remarque que la fin des travaux pourrait avoir lieu au début de l'année 2026.

Monsieur CENNI rappelle que le déploiement total doit se faire sur une période de 6 ans ; si des retards de travaux sont avérés, faut-il prévoir un report d'un an et demi.

Monsieur GARBUIO répond que le retard ne sera que de 6 mois.

Monsieur DUBOUREAU remarque que les anciens câbles en cuivre sont amenés à disparaître.

Monsieur GARBUIO affirme qu'aucune nouvelle installation ne peut se faire en cuivre sauf dérogation exceptionnelle de France Télécom. Dans les 10 années à venir l'usage du cuivre et des poteaux disparaîtra pour autant, seul France Télécom pourra prendre la décision d'enlever les câbles en cuivre.

Il rappelle que l'objet de la délibération porte sur la signature d'un avenant qui entérine un surcoût estimé à 325 046 € à ce jour pour le Fronsadais ;

Monsieur GARBUIO énonce que Gironde Numérique demande à ce que les élus communautaires prennent une délibération partielle avec signature d'une convention et désignation d'un référent ; il est proposé de nommer M. Laurent GARBUIO pour assurer cette mission.

Monsieur BERGEON demande comment sont décidées les implantations de poteaux.

Monsieur GARBUIO répond que la décision est soumise à Gironde Numérique ainsi que la société Orange et validée en suivant par chaque commune.

Monsieur BERGEON s'étonne qu'il n'y ait pas de concertation au sein du conseil municipal car ces implantations ont des conséquences pour l'ensemble des administrés ;

Monsieur GARBUIO ajoute que souvent un poteau EDF est implanté à côté d'un poteau existant, en revanche si aucun poteau EDF ou ORANGE n'existent, alors il est recouru à la création d'un poteau pour que la fibre passe par voie aérienne.

Monsieur DUBOUREAU demande quels sont les moyens qui permettent de savoir si la fibre a été passée ou pas.

Monsieur GARBUIO indique que lorsqu'un « T » en fer est visible sur le dessus du poteau France Télécom, c'est que la fibre est installée.

Ensuite si les habitations sont raccordables les habitants sont démarchés pour accéder à la fibre.

Monsieur GARBUIO recommande aux élus communautaires d'informer leurs administrés de ces démarchages afin de bien accueillir le technico-commercial qui souvent peut préconiser des solutions opérationnelles pertinentes et moins coûteuses quand il est sur le terrain.

Monsieur BEC rappelle que le site internet de Gironde Haut Méga permet de visualiser les endroits où la fibre est raccordable.

Monsieur BEYLY demande que soit transmise l'identité du Technico-commercial référent afin d'en informer les administrés.

Il est proposé aux élus communautaires de se prononcer :

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ **Approuvent le périmètre des travaux alternatifs sur le territoire des communes suivantes :**

- **Galgon**
- **Lugon et L'Ile du Carnay**
- **Périssac**
- **Saint-Aignan**
- **Saint-Genès de Fronsac**
- **Saint-Germain de la Rivière**
- **Saint-Michel de Fronsac**

➤ **Valident l'engagement financier**

➤ **Autorisent Madame la Présidente à signer l'Avenant à la Convention GHM pour les travaux alternatifs sur le territoire de la Communauté de Communes du Fronsadais.**

IV - QUESTIONS DIVERSES

1/ Monsieur CENNI revient sur les délibérations du précédent conseil communautaire et notamment sur la délibération relative au recrutement de contractuels pour surcroît de travail ; en effet, il s'étonne que cet acte ait pu être délibéré par anticipation car le Centre de Gestion de la Gironde lui a bien précisé que ces recrutements doivent être faits et délibérés au cas par cas.

Le juriste M. VATI, répond que la solution de la délibération annuelle pour permettre des recrutements de contractuels a été trouvée afin de diminuer le risque de défaut de délibération entre le moment où le besoin d'un contractuel apparaît et le moment où le conseil délibère. Il s'agit de mettre en place une sécurité

juridique en cas d'urgence d'un recrutement de contractuel car auparavant il n'existait pas de délibération autorisant les recrutements de contractuels.

Il ajoute que cette mesure est vraiment préventive car la plupart des recrutements sont malgré tout proposés pour aval au conseil communautaire ; Il s'agit de permettre plus de souplesse dans la gestion des recrutements et de mettre en place des garde-fous sans pour autant que ce soit parfaitement inattaquable.

Madame MORAND précise que dans les faits, c'est souvent que les droits ouverts par ces délibérations ne sont pas utilisés mais c'est important de pouvoir recourir à ces délibérations le cas échéant dans des situations d'urgence. Elle précise que notre ratio très bas de charge de personnel témoigne que nous n'abusons pas de ces contrats.

Madame la Présidente conclut que c'est un moyen d'assurer un cadre juridique plus sécurisé dans la gestion des recrutements.

2/ Monsieur CENNI souhaite avoir des réponses quant à l'attribution des logements d'urgence par le biais de la Résidence hôtelière à Vocation Sociale. En effet, il a fait appel à cette structure et a fait remonter des incohérences entre ce qui a été communiqué par le porteur de projet et ce qui est vraiment pratiqué sur le terrain.

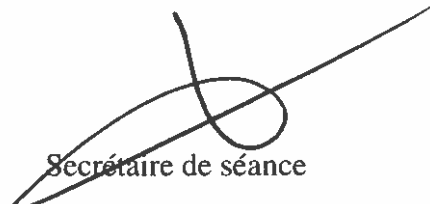
Madame la Présidente promet d'en parler avec les gestionnaires car il avait bien été stipulé que certains logements seraient réservés en cas d'urgence, peu importe la périodicité dans l'année, ce qui ne semble pas être le cas.

Monsieur CENNI demande s'il faut vraiment régler le mois entier dès le 1^{er} jour d'entrée dans le logement d'urgence.

Madame la Présidente rappelle que la RHVS n'a qu'une existence de 9 mois et prochainement elle doit assister à une réunion qui présentera le bilan de cette structure ; elle ne manquera pas de faire remonter les dysfonctionnements à ce moment-là.



La séance se termine à 19 h 38

M. Jean-Marc DUBOUREAU



Secrétaire de séance

Marie-France REGIS



Présidente